

VERS L'ÉLIMINATION, QUID DES DÉSERTS MÉDICAUX, DES DÉSERTS PRATICIENS, ET DE L'ALLER-VERS ?

CENTRE HOSPITALIER —
PERPIGNAN

BOUCHKIRA Hakim

Equipe Mobile Hépatites (EMH)
Service Expert Lutte Hépatites Virales
(S.E.L.V.H) PERPIGNAN

ide.emh@ch-perpignan.fr
[06 69 34 15 80](tel:0669341580)

INTRODUCTION

L'EMH engagé depuis 2013 !



Nos Missions

- Augmenter le nombre de personnes dépistées
- Améliorer le parcours de soins
- Individualiser la prise en charge

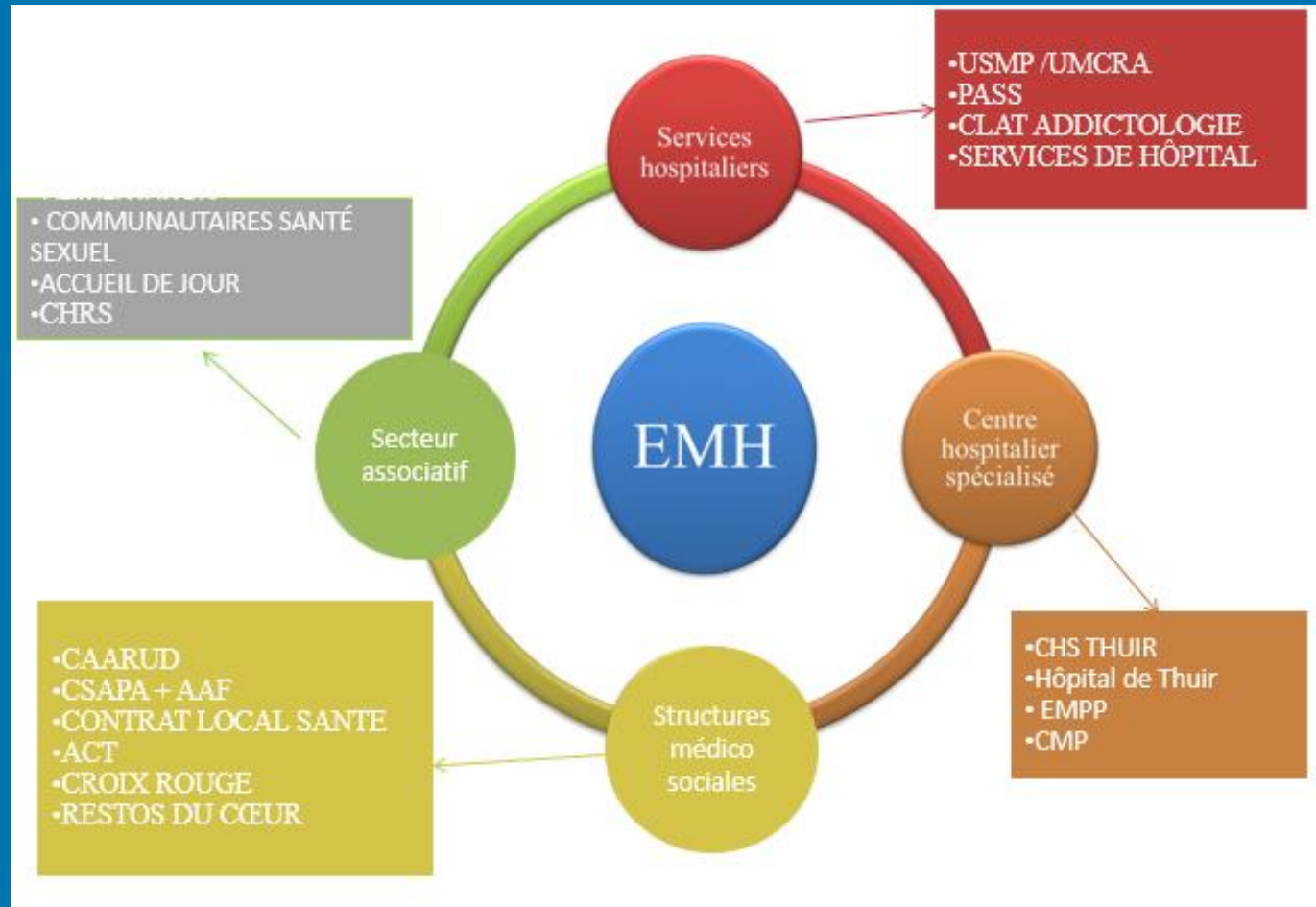
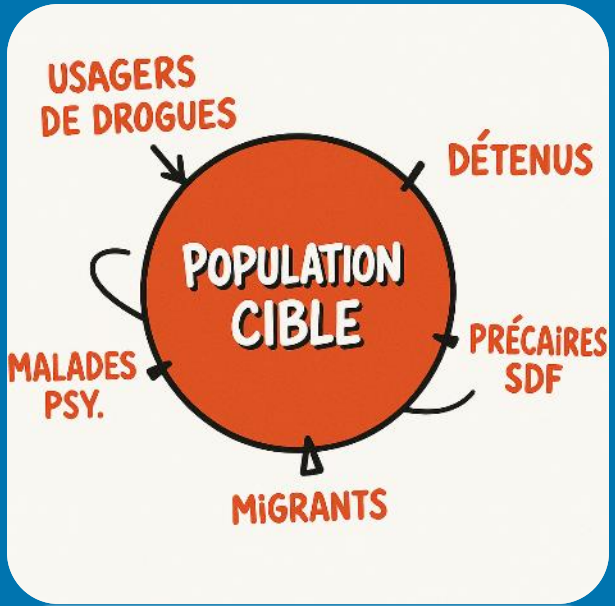
Notre ADN

- Aller-vers les publics éloignés du soin
- Simplifier le parcours de soins

Nous avons construit

- Un réseau de partenaires hospitaliers, médico-sociaux et associatifs
- Une approche globale médico-sociale, centrée sur la personne

LES PARTENAIRES
LE PUBLIC

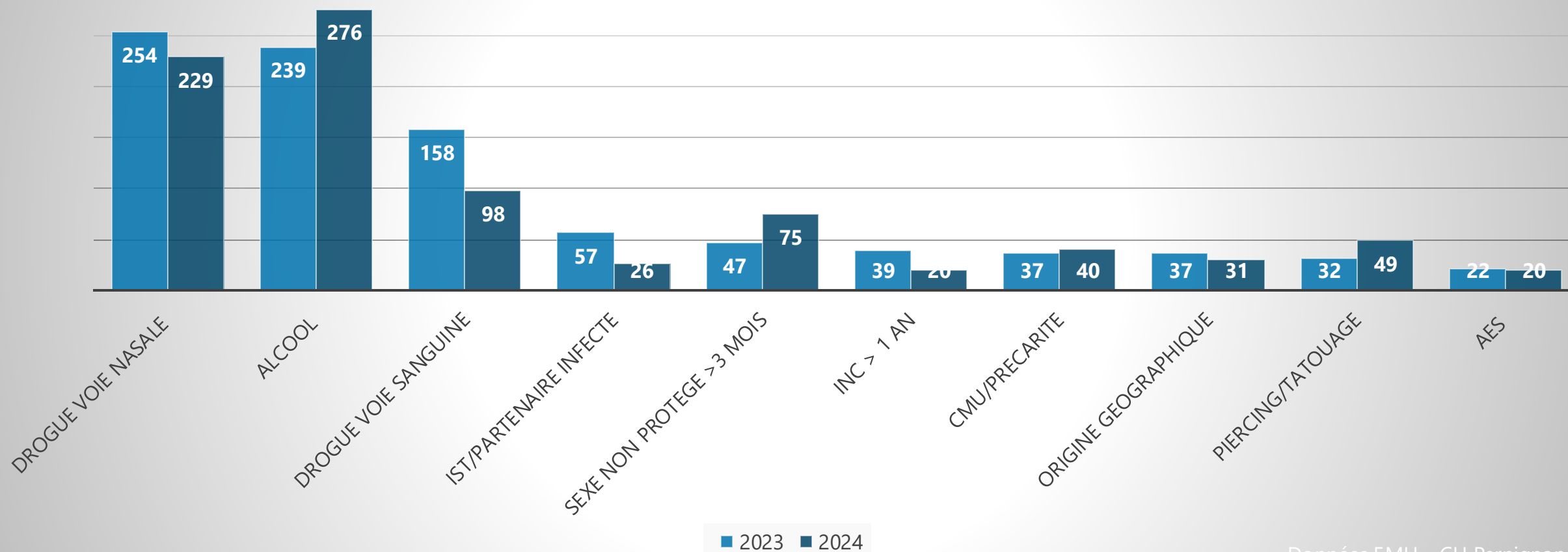


Quelques chiffres 2024 EMH





FACTEURS DE RISQUES



CONTEXTE

Hépatites virales, addictions et précarité : comprendre les liens pour mieux agir

Quelques repères clés
Pyrénées-orientales Aude

PRÉCARITÉ

→ **(Aude)** ~ 21 % de la population vit sous le seuil de pauvreté

→ **(Pyrénées Orientales)** ~ 21.2%
(Source : INSEE 2021 2024)

Des pathologies curables, mais encore trop souvent liées à l'exclusion et au non-recours aux soins

- Les hépatites virales (B et C) demeurent un enjeu mondial et national, avec des formes souvent silencieuses.
- Les addictions (alcool, drogues injectables ou nasales) augmentent le risque d'exposition et compliquent le suivi médical
- La précarité (logement instable, absence de couverture sociale, isolement, mobilité réduite) freine l'accès au dépistage et au traitement.
- Un triple cumul de vulnérabilités

CARACTÉRISTIQUE

-Espaces ruraux ou montagneux isolés.

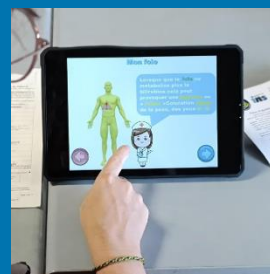
-**Densité médicale** en recul 24 %
2010 -2021 Aude (source
Département Aude)

-**Disponibilité des drogues** (axe
Barcelone Perpignan) porte
d'entrée...

« **En 2021, la prescriptions des AAD** »

70 % les hépato-gastro hospitaliers
20 % les hépato-gastro libéraux
10 % les médecins généralistes

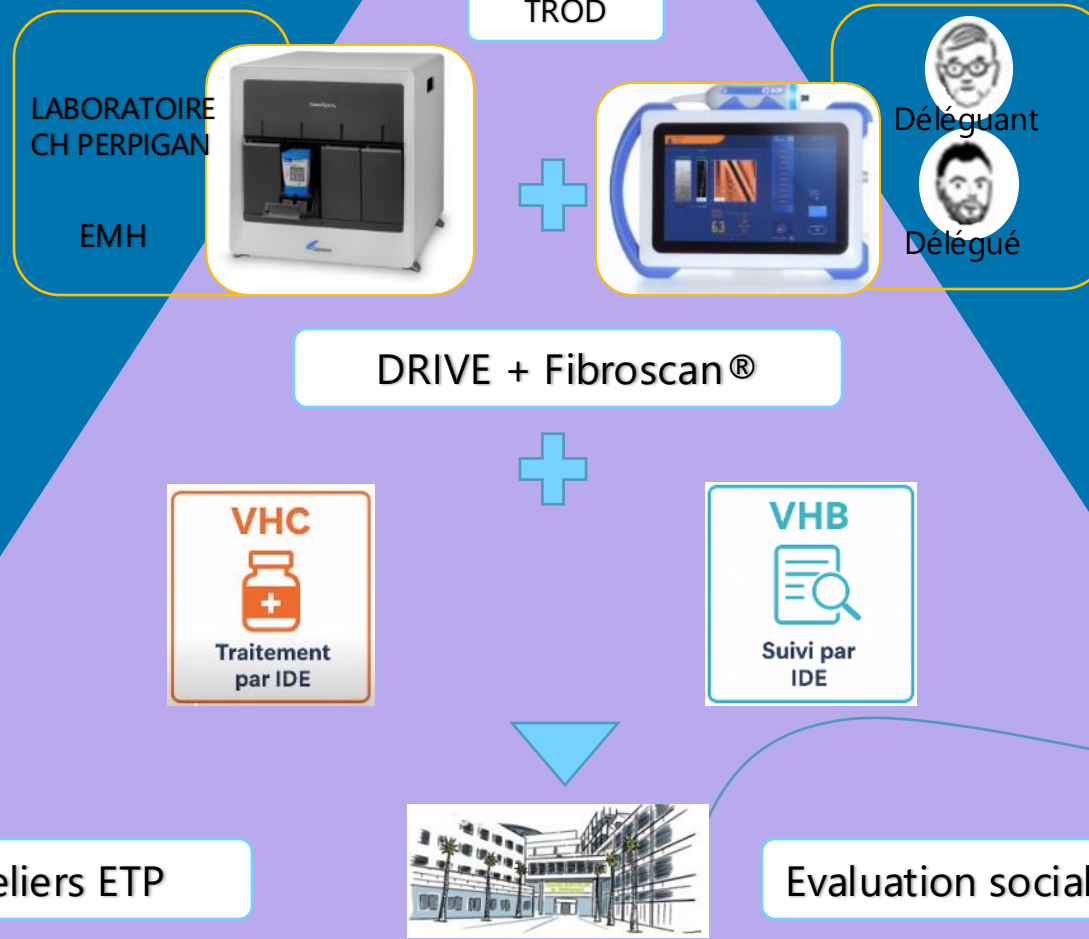
NOS OUTILS



Les ateliers ETP



Evaluation sociale



LA NEWS !

La maraude ! C'est franchir la barrière invisible qui sépare le système de santé des personnes les plus éloignées de ses portes. Dans les squats, dans la rue, au contact direct, nous allons vers les usagers en binôme, avec une exigence forte : écouter, proposer sans jugement...

Les Vélos Électriques

Suite à l'acquisition de deux vélos au printemps 2025 nous avons pu nous en servir lors de nos missions en maraude au centre-ville de Perpignan.

Les vélos électriques, en plus du message environnemental avec la réduction des émissions de CO2 est une pratique sportive pour l'équipe, nous permettent d'avoir une certaine proximité avec les usagers, un accès plus facile aux endroits les plus reculés comme des impasses, ou squats, une facilité de couvrir un plus large périmètre puisque nous ne sommes pas contraints de chercher une place de parking et n'engendre aucun frais.

De plus nous n'avons plus la contrainte des embouteillages du centre-ville et donc nous avons plus de temps avec les usagers car nous pouvons nous arrêter où nous voulons.

Ces déplacements à vélo augmentent notre accessibilité et notre visibilité auprès d'un public précaire près des squats ou auprès d'usagers pratiquant la manche et ceux qui n'ont pas la possibilité de se déplacer.

Voici un aperçu de leur maraude à vélos :





Le parcours de soins infirmiers DU TROD A LA PRESCRIPTION ET A L'ETP

**FORUM
NATIONAL**

26^e ÉDITION

**20 NOVEMBRE 2025
100 % VIRTUEL**

SOS hépatites
Fédération
Hépatites & Maladies du foie

L'ABOUTISSEMENT

Protocole AAD, le chaînon manquant... L'aboutissement dans sens de l'histoire

HISTOIRE

- **2013: Le TROD et L'ARRIVÉE DES AAD**
- **2014: FIBROSCAN IDE REGION LANGUEDOC ROUSSILLON**
- **2016: TROD VHC MILIEU ASSOCIATIF**
- **2017: L'ARRIVÉE DES TRAITEMENTS PANGÉNOTYPIQUES , COURTS.**
- **2017: L'ACCÈS UNIVERSEL AU TRAITEMENT.**
- **2018: DISPENSATION DES AAD EN OFFICINE DE VILLE**
- **2019: L51 TEST TO TREAT et DEPIST' C PHARMA**
- **2019: ELARGISSEMENT DE LA PRESCRIPTION À TOUS LES PRATICIENS**
- **2023: PROTOCOLE AAD VHC du CH PERPIGNAN**
- **2024: PROTOCOLE VHB**

«Réalisation par un infirmier en lieu et place d'un médecin de consultations pré-thérapeutiques, prescription des antiviraux directs et des examens biologiques puis, suivi clinique et biologique des patients porteurs d'hépatite C, dans le cadre du parcours simplifié HAS».

LE PROTOCOLE LOCAL AAD

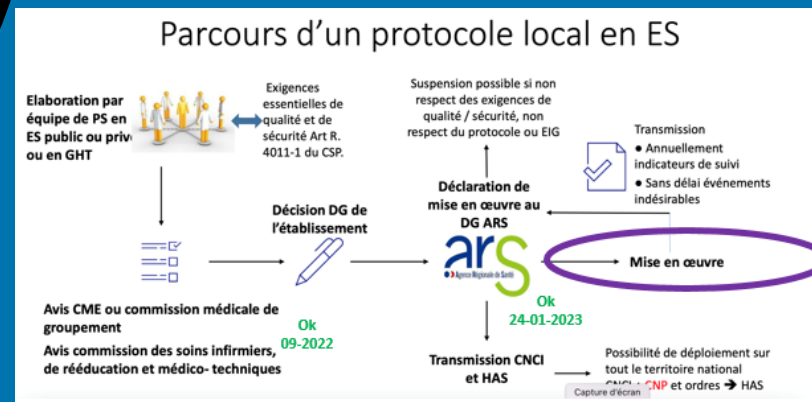


QUÈ ÉS AIXO

Protocole local en établissement de santé



Art 97 loi ASAP



Stéphanie Rist,

•La **loi Rist 1** (2021) et la **loi Rist 2** (2023), **élargir les compétences** des infirmiers, kinésithérapeutes, orthophonistes, etc.

Les “protocoles locaux de coopération” :

Ce sont des **protocoles encadrés** par l’article **51** de la loi **HPST (2009)**, actualisés par les textes récents comme la loi Rist.

Ils permettent à un **établissement de santé** ou à un **territoire** d’expérimenter des **transferts de compétences** entre professionnels (ex : un infirmier qui renouvelle un traitement, prescrit certains examens, ou suit un patient chronique). L’idée est d’**adapter localement l’organisation des soins** et de **valoriser les compétences infirmières**, tout en garantissant la sécurité et la qualité des soins.

1

CRITERES
ELIGIBILITES

2

CRITERES
D'INCLUSION

3

CRITERES DE
NON INCLUSION

4

ACTES
DEROGATOIRES

5

CHIFFRES CLEFS

1

CRITERES ELIGIBILITES

- Usager majeur, ayant une hépatite C.
- Usager sans difficulté de compréhension liée à des troubles cognitifs.
- Usager avec des droits d'assurance maladie de base valide (exemple : CMU, AME)



Extrait de la grille du protocole AAD

2. Présentation générale du protocole et de son contexte de mise en œuvre	<u>Objectifs de mise en œuvre :</u> - Déléguer à un(e) infirmier(ère) formé(e) tout le parcours patient (simplifié selon critères HAS) du diagnostic à la guérison de l'hépatite chronique virale C - Rendre plus réactive la prise en charge des patients(es) porteurs(ses) d'hépatite C. - Libérer du temps médical. - Valoriser les compétences et les connaissances des infirmiers(ères) <u>Patients et pathologie(s) concernés par le protocole :</u> Hépatite C ; patients répondant aux critères Hépatite C : prise en charge simplifiée chez l'adulte. <u>Intervalle d'âge des patients :</u> 18-80 ans <u>Professionnels concernés</u> Qualification professionnelle et éventuellement spécialité des délégants : hépatologue Qualification professionnelle et éventuellement spécialité des délégués : infirmiers DE <u>Etablissement / structure de mise en œuvre :</u> Centre Hospitalier de Perpignan, Équipe Mobile Hépatites	Annexe 1 : objectifs généraux, contexte et présentation du protocole
---	---	--

Extrait de l'annexe

ANNEXE 2

CRITERES ELIGIBILITES

- Usager majeur, ayant une hépatite C.
- Usager sans difficulté de compréhension liée à des troubles cognitifs.
- Usager avec des droits d'assurance maladie de base valide (exemple : CMU, AME)

GRILLE DE TRI

CONSULTATION IDE PRE-THERAPEUTIQUE

L'ensemble des critères d'éligibilités est valide ? NON → Médecin et/ou Assistante sociale

↓

OUI

↓

A donné son consentement pour le protocole ? NON → Médecin

↓

OUI

↓

Présence d'un critère de non-inclusion (annexe 4) ? OUI → Médecin

↓

Présence des critères d'inclusion ? NON → Médecin

→ INCLUSION

Simplification du parcours de soins hépatite C selon le parcours simplifié Haute Autorité de Santé

Réalisation de consultations pré-thérapeutiques, prescription des antiviraux directs et des examens biologiques puis, suivi clinique et biologique des patients porteurs d'hépatite

Protocole local Centre Hospitalier de Perpignan

NOTICE D'INFORMATION POUR LE PATIENT

Madame, Monsieur,

Vous avez une hépatite chronique virale de découverte récente ou ancienne. Il est nécessaire de compléter le bilan biologique et morphologique par des examens simples et valides avant de pouvoir vous proposer un traitement simple, efficace et bien toléré.

Objectif du protocole

C'est pourquoi afin de faciliter cette étape de diagnostic et de début du traitement, nous vous proposons, avec votre accord, de participer à un protocole local sur la simplification du parcours de soins hépatite C. Toutes les méthodes de diagnostic et les traitements utilisés sont valides et utilisés en pratique courante. Notre objectif est de vous proposer un accès très rapide au traitement de l'hépatite C sous forme d'une session unique permettant de débiter le traitement de l'hépatite C en une seule journée, alors que les pratiques habituelles ne permettent l'accès au traitement de l'hépatite C qu'au bout de plusieurs semaines ou plusieurs mois ; plusieurs rendez vous successifs sont en effet nécessaires.

Déroulement

ANNEXE 5

également accéder directement ou par l'intermédiaire d'un médecin de votre choix à l'ensemble de vos données médicales en application des dispositions de l'article L1111-7 du Code de la Santé Publique. Ces droits s'exercent auprès du médecin qui vous suit dans le cadre de la recherche et qui connaît votre identité. »

« Vous êtes libre de refuser ou d'interrompre votre participation à ce protocole local à tout moment sans encourir aucune responsabilité ni aucun préjudice de ce fait et sans avoir à vous justifier. Cela n'altère pas la qualité des soins qui vous seront prodigués et ne modifiera pas vos relations avec l'ensemble de l'équipe soignante. En cas d'interruption du protocole, les informations vous concernant seront conservées sans opposition de votre part. »

Ce protocole a reçu l'accord de l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie le « date ».

CONSENTEMENT DU PATIENT

J'atteste avoir bien lu et pris connaissance des informations relatives à ma participation à ce protocole intitulé « Prescription du traitement antiviral de l'hépatite C par un infirmier en lieu et place du médecin, Protocole local Centre Hospitalier de Perpignan » exposé par écrit sur les pages précédentes et avoir été informé(e) de l'objectif de ce protocole par l'investigateur ou son représentant désigné, de la façon dont il va être réalisé et de ce que ma participation va impliquer pour moi. J'ai obtenu toutes les réponses aux questions que je lui ai posées.

- J'ai bien compris les contraintes qui seront les miennes au cours ma participation à ce protocole local
- J'ai eu suffisamment de temps pour réfléchir à ma participation à ce protocole impliquant la personne humaine.
- J'ai pris connaissance des risques prévisibles et je suis conscient(e) que ma participation pourra être interrompue par le l'investigateur ou son représentant désigné en cas de nécessité.
- J'ai été informé(e) que pour toute anomalie détectée au cours de la recherche et concernant ma santé, j'en serai avertie via le médecin de mon choix sauf si je m'y oppose.
- J'ai été avisé(e) qu'aucune indemnisation n'est prévue pour ce protocole.
- J'ai compris que je peux retirer à tout moment mon consentement de participation à ce protocole quelles que soient mes raisons et sans avoir à m'en justifier, sans supporter aucune responsabilité et sans encourir aucun préjudice. J'en informerais simplement le médecin investigateur ou l'équipe investigatrice.
- Conformément aux dispositions de loi relatives à l'information aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), je dispose d'un droit d'accès et de rectification, de portabilité et d'effacement de mes données ou encore de limitation du traitement.

CONSENTEMENT RELATIF AUX DONNÉES PERSONNELLES

J'accepte que les données me concernant, enregistrées à l'occasion de ce protocole, puissent faire l'objet d'un traitement informatique par le promoteur ou pour son compte, y compris les données portant sur mes habitudes de vie.

J'accepte également que l'ensemble de mon dossier médical puisse être consulté par les personnes habilitées dans le cadre de ce protocole, dans le respect de la confidentialité de mes données et de mon identité.

J'accepte également que l'ensemble de mon dossier médical puisse être consulté par les personnes habilitées dans le cadre de ce protocole, dans le respect de la confidentialité de mes données et de mon identité.

Si au cours de ce protocole vous souhaitez ne plus y participer, les données vous concernant et acquises avant le retrait de votre consentement seront exploitées par l'investigateur ou son représentant désigné, sauf si vous vous y opposez. Dans ce cas ces données seront détruites.

J'accepte que mon médecin généraliste ou d'autres médecins spécialistes en charge de ma santé soient informés de ma participation à ce protocole local.

A compléter de la main de la personne donnant son consentement :	Le ____/____/____
Je soussigné(e) _____ (Nom, Prénom)	Signature du participant
Je soussigné(e) _____ (Nom, Prénom) accepte librement et volontairement de participer à ce protocole décrit. Mon consentement ne décharge en rien l'investigateur ou son représentant désigné et le promoteur de l'ensemble de leurs responsabilités et je conserve tous mes droits garantis par la loi.	

2

CRITERES D'INCLUSION

Critère 1 : Patient ayant une hépatite virale C prouvée, la charge virale C est positive (buvard, bilan sanguin, biologie médicale délocalisée type Genexpert®) datant de moins ou de plus 6 mois.

Critère 2 : Patient ayant une sérologie hépatite C positive (TROD, Buvard, Bilan sanguin) prouvée.

Critère 3 : Patient ayant été informé et ayant donné son consentement.

Critère 4 : conformité avec l'ensemble des critères d'éligibilités

Critère 5 : Patient n'ayant aucun des critères de non-inclusion.

icaments nécessaires à votre traitement et à son suivi ne sont pas ; et conformes aux recommandations des sociétés savantes et des muer formé spécialement sous la supervision d'un médecin.

sole local, nous pourrions vous orienter vers un médecin spécialiste milieu hospitalier ou libéral.

accès plus rapidement à un traitement efficace et bien toléré au plus élémentaires.

» donner votre réponse quant à la participation à ce protocole local. tre de ce protocole local, vous pourrez être accompagné(e) de la à la fin de cette recherche, les résultats globaux vous seront adressés imance.

quel l'Equipe Mobile Hépatites du Centre Hospitalier de Perpignan données personnelles va être mis en œuvre pour permettre d'analyser rtif de ce dernier qui vous a été présenté. A cette fin, les données ves à vos habitudes de vie seront transmises au promoteur de ce mpte, en France ou à l'étranger. Ces données seront identifiées par données pourront également, dans des conditions assurant leur nté françaises.

l'informatique aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit ent d'un droit d'opposition à la transmission des données couvertes lisées dans le cadre de ce protocole et d'être traitées. Vous pouvez

3

CRITERES NON INCLUSION

Critère 1 : Femme enceinte ou sans contraception efficace.

Critère 2 : Présence de co-infection VHB et/ou VIH

Critère 3 : Présence d'insuffisance rénale sévère (DFGe <30ml/min/1,73m2)

Critère 4 : Présence de comorbidité mal contrôlée (alcool, diabète, obésité)

Critère 5 : La maladie hépatique est sévère (Fibrotest $\geq 0,58$ ou Fibromètre $\geq 0,786$ ou Fibroscan >10 KPA)

Critère 6 : Patient est en échec d'un ancien traitement antiviraux direct

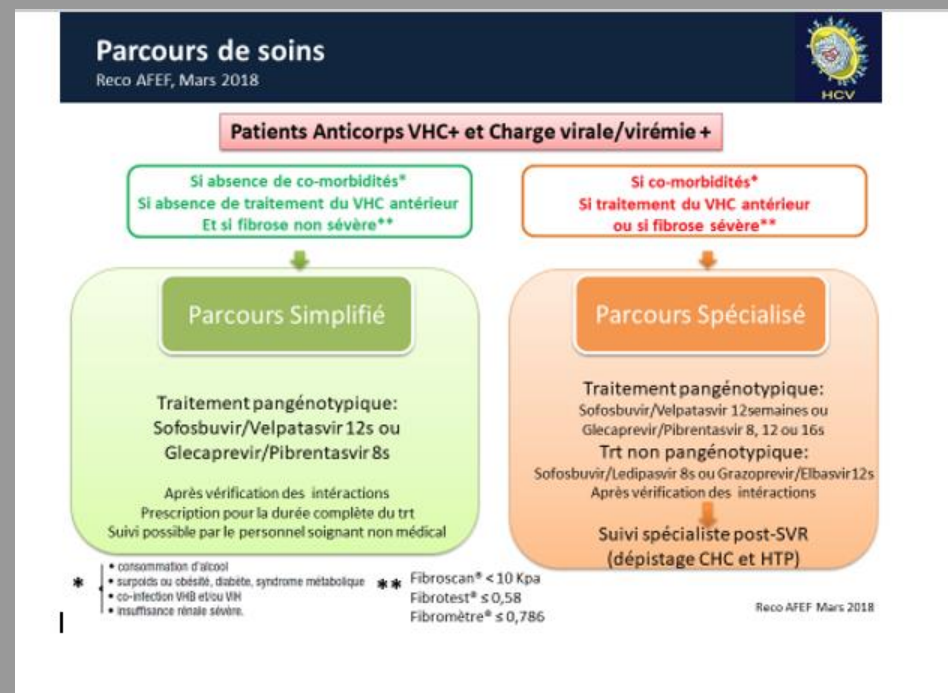


Fiche mémo

Hépatite C :
prise en charge simplifiée
chez l'adulte

Mars 2019
Mise à jour septembre 2019

Les recommandations relatives au dépistage de l'hépatite C sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'évaluation médico-économique des stratégies de dépistage des personnes infectées par le VHC actuellement en cours.



4 ACTES DEROGATOIRES

DEROGATION 2

CENTRE HOSPITALIER
PERPIGNAN

Monsieur Hakim BOUCHKIRA
Équipe Mobile Hépatites
Tél : 04.68.61.66.33
N°RPPS

N°IPP N°IEP

Âge : 39 ans - Sexe : Masculin
Taille : - Poids :

Traitement substituable en accord avec la réglementation

ORDONNANCE

Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTIION EXONÉRANTE)

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée
(MALADIES INTERCURRENTES)

Perpignan, le 22/09/2023

Dr André-Jean REMY, médecin délégué
Protocole local de prescription des AAD
de l'hépatite C par IDE du 24/01/2023
selon le parcours simplifié Haute Autorité de Santé

Signature : l'infirmier(ère) en soins généraux (ide) Hakim BOUCHKIRA

CENTRE HOSPITALIER
PERPIGNAN

Monsieur Hakim BOUCHKIRA
Équipe Mobile Hépatites
Tél : 04.68.61.66.33
N°RPPS

N°IPP N°IEP

Âge : 39 ans - Sexe : Masculin
Taille : - Poids :

ORDONNANCE

Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)
(AFFECTIION EXONÉRANTE)

Bilan biologique Hépatique

- Charge virale VHC
- NFS, Plaquettes
- ALAT, ASAT
- Gamma GT
- Phosphatases Alcalines
- Bilirubine
- Débit de filtration glomérulaire
- Glycémie à jeun

ecin délégué : Dr André-Jean REMY
ocole local de prescription des AAD de l'hépatite C par IDE du 24/01/2023, selon le parcours simplifié Haute
rité de Santé.

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée
(MALADIES INTERCURRENTES)

Perpignan, le 22/09/2023

Signature : l'infirmier(ère) en soins généraux (ide) Hakim BOUCHKIRA

RCP VHC



STAFF





«Réalisation par un infirmier en lieu et place d'un médecin de consultations pré-thérapeutiques, prescription des antiviraux et des examens biologiques puis, suivi clinique et biologique des patients porteurs d'hépatite B, chronique traités et non traités.

LE PROTOCOLE LOCAL VHB

**FORUM
NATIONAL**

26^e ÉDITION

**20 NOVEMBRE 2025
100 % VIRTUEL**

SOS hépatites
Fédération
Hépatites & Maladies du foie

5

LES CHIFFRES CLES

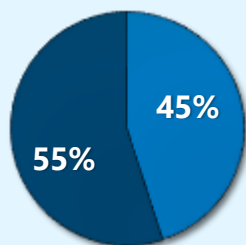
Patients inclus:

(162) 45 % soit 73 patients inclus avec traitement prescrit par IDE

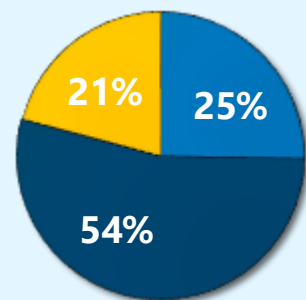
• Prescription en grande majorité (90%) en « **délocalisée** »

Population précaire, toxicomane et jeune (44ans)

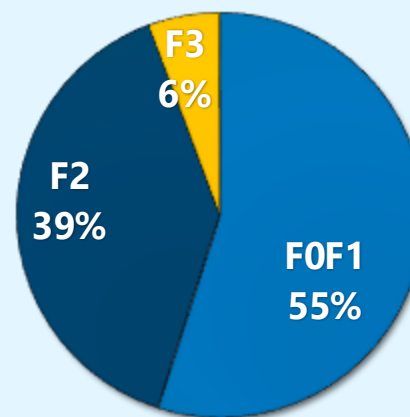
AAD et HEPATO



RECONTAMINATION?



STADE FIBROSE



Patients non inclus « hors protocole »

- 69% en fibrose sévère (F3/F4)
- 23% avant mise en place du protocole
- 8% avec comorbidité (insuffisance rénale++) ou rechuteur

origine géographique, drogue voie sanguine, alcool, précarité, IST partenaire infecté, sexe non protégé >3 mois, drogue nasale, incarcération, piercing, tatouage

CONCLUSION

- L'EMH CH de Perpignan un acteur clé du parcours de soins
- Notre engagement « hors les murs » de lever les freins sociaux et médicaux, et de tisser un réseau solide entre structures hospitalières, médico-sociales et associatives.
- L'innovation reste au cœur de cette dynamique
- Une organisation des soins plus fluide, plus réactive et plus humaine.
- En valorisant les infirmiers comme acteurs à part entière, l'EMH démontre qu'une approche de terrain, collaborative et ancrée dans la réalité sociale, peut répondre efficacement aux défis de santé publique — notamment à l'objectif d'élimination de l'hépatite C
- C'est par un ensemble de micro élimination chacun dans nos territoires que la macro élimination sera possible !

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

DES QUESTIONS ?

**FORUM
NATIONAL**

26^e ÉDITION

**20 NOVEMBRE 2025
100 % VIRTUEL**

SOS hépatites
Fédération
Hépatites & Maladies du foie